Concours 2026
Parcours « Jeu »
Formation initiale en trois années
Nombre de places maximum : 12

PRÉREQUIS

Age
Ce concours est ouvert à toute personne dont l'âge minimum est de 18 ans au 1er septembre 2026, c'est-à-dire née avant le 2 septembre 2008, sans dérogation possible.

Diplômes
Tous les candidats et candidates doivent :

- Être titulaires du baccalauréat ou d'une équivalence au 1er septembre 2026 au plus tard
- Justifier d'au moins deux années de formation théâtrale dispensée par un professionnel dans le cadre d'un conservatoire de théâtre, d'une école d'art dramatique, d'un cours privé de théâtre *(voir la liste des pièces justificatives).*

Les candidats et candidates de nationalité étrangère, excepté les ressortissants des Etats où le français est la langue officielle[1] doivent fournir :

- Une version traduite en langue française par un traducteur assermenté ou version plurilingue, d'un diplôme de fin d'études secondaires, niveau baccalauréat ;
- Un Diplôme d'études en langue française (DELF) niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues, ou un diplôme équivalent (TCF, DALF etc.).

Dérogation

Aucune demande de dérogation ne sera possible.

Connaissances souhaitées
Bonne culture générale et théâtrale.

Commission d'examen des candidatures
La commission d'examen des candidatures se réunira le **13 janvier 2026.**
Seuls les candidats et candidates retenus à l'issue de l'étude de leur dossier par la commission d'examen des candidatures seront autorisés à concourir.

[1] Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Conakry, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Maurice, Monaco, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE

INSCRIPTIONS

Du 4 novembre 2025 à midi au 4 décembre 2025 à midi

1. Inscription impérative sur le site Internet www.ensatt.fr, rubrique Concours

- Le candidat ou la candidate complète la première page de l'interface des inscriptions des concours.
- S'il ou elle respecte les conditions d'âge requises, il ou elle reçoit un courriel confirmant la création de son espace candidat, auquel il ou elle accède avec l'identifiant et le mot de passe qu'il ou elle a choisi.
- Le candidat ou la candidate doit alors remplir l'intégralité du formulaire d'inscription en ligne (quatre pages). Pour chaque concours qu'il ou elle souhaite passer, le candidat ou la candidate devra remplir un dossier distinct.
- Une fois le dossier validé définitivement, le candidat ou la candidate reçoit un email de confirmation avec une fiche synthèse des informations saisies sur le portail de candidature.

L'école est attentive aux personnes en situation de handicap, n'hésitez pas à nous faire part de vos besoins, même en amont du concours :

Les candidates et candidats qui souhaitent bénéficier d'aménagements de concours doivent se signaler dès leur inscription auprès de l'ENSATT. Les envois tardifs de justificatifs de besoins d'aménagements ne garantissent pas leur mise en place. Conformément au premier alinéa de l'article D. 613-27 du Code de l'éducation : « Les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen ou de concours adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ».

Sans aménagements prescrits exclusivement par un médecin de la CDAPH, les candidates et candidats devront concourir dans des conditions normales d'examens.

Il est important de fournir toutes les informations requises, et d'importer toutes les pièces demandées avant la validation définitive du dossier. Après réception du paiement, les dossiers complets passeront devant la commission de candidature qui déterminera si le candidat ou la candidate est autorisé à concourir. Seuls les dossiers complets seront examinés.

2. Règlement des droits d'inscription

- Les droits d'inscription s'élèvent à **75 euros** par concours et sont égaux pour tous les candidats et candidates.
- Ils doivent être réglés à compter du 4 novembre jusqu'au 4 décembre 2025 à midi, soit par :
  - Carte bancaire (Paiement en ligne)
  - Mandat poste international pour les inscriptions provenant de l'étranger (Joindre une photocopie du récépissé).
- Les droits d'inscription seront remboursés aux candidats et candidates non autorisés à concourir.

En cas de problème de paiement sur la plateforme d'inscription, vous devez obligatoirement transmettre une capture d'écran du dysfonctionnement à l'adresse mail concours@ensatt.fr et demander le RIB de l'établissement **avant le 4 décembre 2025 à midi** pour payer vos frais d'inscription par virement bancaire.
Merci de préciser vos noms et prénoms dans le libellé du virement.

Aucun paiement par chèque ne sera accepté.

Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat ou de la candidate.

Indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics, le candidat ou la candidate qui se fait inscrire en produisant un acte falsifié ou ne lui appartenant pas est définitivement exclu de l'Ecole et de tout concours ultérieur.

ÉPREUVES

Admissibilité 1 – Tour vidéo

Il appartient au candidat ou à la candidate d'adresser deux vidéos de 3 minutes, dont le but est que le jury puisse le ou la voir, l'entendre, le ou la rencontrer :

- Un autoportrait face caméra dans lequel le candidat ou la candidate s'empare de la question : « Pourquoi s'entête-t-on à faire du théâtre ? » Tous les styles, tous les registres et tous les domaines artistiques sont possibles. Il s'agit simplement pour le jury de découvrir un peu la personne qu'est le candidat ou la candidate, à travers sa proposition.

- Une scène extraite d'un texte théâtral au choix du candidat ou de la candidate. Il peut s'agir d'un monologue ou d'une scène dialoguée. Les scènes choisies peuvent, si le candidat ou la candidate le souhaite, ne pas être genrées et être interprétées par qui le souhaite, quel que soit le rôle.
  Attention, il faudra bien préciser de quel texte est extrait la scène au début de votre vidéo. Le texte doit être appris.

Ces vidéos ne devront pas excéder trois minutes chacune au format .mov ou .mp4 (600 mo maximum chacune). Elles seront réalisées sans montage avec un téléphone portable. Elles devront rester simples dans leur réalisation (cadre fixe, pas de filtre, pas de montage, prise de son directe).

Les vidéos devront être déposées sur Youtube (si vous n'en avez pas, créez-vous un compte Youtube). Importez vos vidéos dans YouTube et enregistrez-les en mode « non répertoriée » afin qu'elles ne soient accessibles que par les membres du jury. Les liens des vidéos devront être copiés et collés sur la plateforme de l'ENSATT avant le **mardi 20 janvier 2026** à midi, date limite d'envoi.

Les vidéos devront être nommées de la façon suivante :

- NOM PRENOM AUTOPORTRAIT, date de naissance dans le nom du fichier
- NOM PRENOM SCENE, date de naissance dans le nom du fichier

Il appartient au candidat ou à la candidate :

- De s'assurer du chargement du fichier, de sa bonne réception et de veiller à l'obtention de l'accusé de réception
- De s'assurer que le fichier peut être lu sur un autre ordinateur que celui du candidat ou de la candidate.

Le premier tour étant partie intégrante des épreuves du concours, les vidéos seront conservées un an par l'ENSATT. En conséquence, elles devront être téléchargeables depuis la plateforme *Youtube*. Passé ce délai d'un an, les vidéos seront remises, sur demande, à la disposition du candidat ou de la candidate.

Attention : Seuls les vidéos des candidats et candidates inscrits et autorisés à concourir seront examinés par le jury.

Le jury d'admissibilité 1 se réunira **le 23 février 2026**.

Admissibilité 2 - Auditions

Convocation

A compter du 23 février 2026, les candidats et candidates admissibles à l'issue des épreuves *Admissibilité 1* devront se connecter à nouveau sur la plateforme d'inscription afin de choisir une date et un créneau horaire pour le passage des auditions (épreuve d'admissibilité 2).

Les candidats et candidates admissibles 1 auront la possibilité de choisir une date parmi les suivantes :

Les 16, 17, 18, 19, 23, 24, 25 et 26 mars 2026

ATTENTION

Une semaine d'audition se déroulera à Paris (lieu précis communiqué ultérieurement) et l'autre semaine à Lyon (sur le site de l'ENSATT). Nous vous préciserons la répartition des lieux ultérieurement. Ces dates sont susceptibles d'être modifiées pour des raisons d'organisation.

Une fois le créneau choisis et réservé, il ne sera plus possible de le modifier. Uniquement les créneaux et dates encore disponibles apparaîtront à l'écran. Il est donc conseillé de se connecter dès l'ouverture de la plateforme d'inscriptions aux auditions.

Les auditions à l'ENSATT et à l'ERACM se déroulent au même moment en des lieux différents.
ATTENTION, il s'agit de deux écoles différentes, avec deux concours distincts.

Les candidates et candidats souhaitant s'inscrire aux concours de ces deux écoles doivent impérativement demander à être inscrits :

- Pour l'ERACM dans la semaine du lundi 16 au samedi 21.03.2026 inclus - Merci de l'indiquer dans la case concernée dans le dossier d'inscription ERACM en ligne, après vérification de la disponibilité du ou des répliques.
- Pour l'ENSATT dans la semaine du lundi 23 au jeudi 26.03.2026 inclus

Aucune autre possibilité de date de convocation ne pourra être demandées.

Une convocation sera envoyée aux candidats et candidats début mars 2026 pour rappeler le créneau choisis, ainsi que la date et la ville du passage des auditions.

Préparation des auditions :

- **Une scène dialoguée librement choisie**
- **Une scène dialoguée choisie parmi les œuvres suivantes :**

Classique

- Aphra Behn*, Le petit maître.*
- Catherine Bernard*, Laodamie.*
- Bertolt Brecht*, Sainte Jeanne des abattoirs.*
- Georg Büchner, *La Mort de Danton*.
- Antoinette Deshoulières *: Gensériс.*
- Eschyle, *Les exilées,* traduction Irène Bonnaud, les Solitaires intempestifs, 2013.
- Olympe de Gouges*, Le Couvent ou les vœux forcés.*
- Ödön von Horváth*, Casimir et Caroline.*
- Marivaux*, La double inconstance.*
- Molière, *Le Misanthrope.*
- William Shakespeare*, Mesure pour mesure.*
- Anton Tchekhov*, Platonov.*
- Madame de Villedieu*, Le Favori.*

Contemporain

- Gustave Akakpo*, A petites pierres,* Lansman, 2007.
- Béatrice Bienville*, CHLRDCN trop beau pour y voir,* Éditions Théâtrales, 2025.
- Alice Carré*, Brazza, Ouidah, Saint-Denis,* Esse Que éditions, 2023.
- Denise Chalem*, À cinquante ans elle découvrait la mer,* Papiers, Actes Sud, 1985.
- Marine Chartrain*, Lac Artificiel,* Théâtre ouvert éditions, 2023.
- Eva Doumbia*, Le Iench,* Actes Sud-Papiers, 2020.
- Zinnie Harris*, Le Retour d'Agamemnon*, 2016, traduit de l'anglais par Blandine Pélissier. Cette traduction n'est pas éditée mais vous pouvez la commander à la Maison Antoine Vitez.
- Elfriede Jelinek*, Ce qui arriva après le départ de Nora : ou les soutiens des sociétés,* l'Arche, 2020.
- Jonas Hassen Khemiri, *Invasion !,* Éd. théâtrales, CulturesFrance, 2008.
- Bernard-Marie Koltès*, Le Retour au désert,* les éditions de Minuit, 1988.
- Koffi Kwahulé*, Bintou,* Lansman, 2003.
- Tiago Rodrigues, *Catarina et la beauté de tuer des fascistes,* les Solitaires Intempestifs, 2020.
- Pauline Sales*, Les Deux déesses : Déméter et Perséphone, une histoire de mère et de fille,* les Solitaires intempestifs, 2024.
- Jean-François Sivadier*, Portrait de famille, une histoire des Atrides,* les Solitaires Intempestifs, 2025.
- Lot Vekemans*, Poison,* Éd. Espaces 34, 2011.

Le jury choisira d'assister à une première scène d'une durée d'environ 3 minutes puis assistera à l'autre scène pour une durée laissée à l'appréciation du jury.

Le candidat ou la candidate devra être accompagné de la ou des personnes qui lui donneront la réplique (textes sus). Le jury acceptera d'auditionner deux candidats à la fois, sur la même scène. Le temps d'audition sera doublé dans ce cas.

Admission – Stage

Les candidats et candidates retenus à l'issue des épreuves d'admissibilité seront convoqués, sans leur réplique, pour un stage qui aura lieu à l'ENSATT du **18 au 22 mai 2026**.

Les stagiaires participeront à différents ateliers de jeu organisés à l'ENSATT sous la direction des membres du jury.

Les décisions du jury sont souveraines.
Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidats et candidates non admis à l'issue du concours.
La publication de chacun des résultats se fera par affichage à l'ENSATT à l'issue des épreuves.
Les résultats figureront également sur le site Internet de l'école : www.ensatt.fr

WWW.ENSATT.FR
4 RUE SOEUR BOUVIER
69322 LYON CEDEX 05
+33 (0)4 78 15 05 05